



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE**

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2023-07
relatif à la garde de certains animaux de Sainte-Flavie**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 21 août 2023, le conseil municipal a déposé le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2023-07 relatif à la garde de certains animaux ».
- L'objectif du règlement est de préciser les règles concernant la garde de certains animaux, notamment le nombre de chats et de chiens, et également de régir la garde de certains animaux en milieu urbain (poules, chèvres miniatures, lapins, cochons miniatures);
- Une assemblée publique de consultation aura lieu lors de la séance du conseil qui se tiendra le 11 septembre 2023 à 20h00, au Vieux presbytère de Sainte-Flavie. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions pouvant faire l'objet d'un référendum.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 775, route Flavie-Drapeau à Sainte-Flavie, aux heures normales d'ouverture.
- Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité à l'adresse : <https://www.sainte-flavie.net/reglements-documents/avis-publics.html>

Donné à Sainte-Flavie, ce 29 août 2023.

Julie Perreault
Directrice-générale et secrétaire-trésorière adjointe